

Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 82 (1984)

Heft: 12

Vereinsnachrichten: FIG International Federation of Surveyors = FIG Fédération Internationale des Géomètres = FIG Internationale Vereinigung der Vermessungingenieure

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bern, den 22. Oktober 1984
Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement
Berne, le 22 octobre 1984
Département fédéral de justice et police

Fachausweise als Vermessungstechniker Certificats de technicien-géomètre

Von 77 Kandidaten, die an den diesjährigen Fachprüfungen für Vermessungstechniker in Bern teilnahmen, haben folgende Kandidaten die Prüfung bestanden. Der Ausweis als Vermessungstechniker wird ihnen erteilt. Sur 77 candidats ayant participé cette année à Berne aux examens de technicien-géomètre, les candidats ci-après désignés l'ont réussi. Le certificat de technicien-géomètre leur est délivré.

- * Barraud Jean, né en 1955, Territet
- * Brand Bruno, geb. 1955, Münchenbuchsee
- Cerf Gilbert, né en 1952, Moutier
- * Dayer Gustave, né en 1946, Sion
- * Delachaux Eric, né en 1954, Colombier/NE
- Dellea Marco, nato nel 1947, Canobbio
- * Eigensatz Heinz, geb. 1955, Büron
- Fenner Bruno, geb. 1956, Dübendorf
- * Frei Ernst, geb. 1947, Degersheim
- * Fux Erich, geb. 1955, Visp
- * Gard Eugène, né en 1948, Fully
- * Gay-des-Combes Jean-Daniel, né en 1957, Finhaut
- * Gehring Jakob, geb. 1946, Bülach
- * Glatthard Hansrudolf, geb. 1955, Zürich
- * Goy Pierre-Alain, né en 1948, Turgi
- Grand Claude, né en 1957, Zurich
- Grob Peter, geb. 1957, Wattwil
- Guex Jean-Noël, né en 1958, Marly
- Heiniger Thomas, geb. 1958, Effretikon
- Herren Rudolf, geb. 1956, Uetendorf
- Hunziker Christian, geb. 1949, Russikon
- Keller Christof, geb. 1956, Adliswil
- * Keller Marcel, geb. 1956, Andwil/SG
- Küblí Ueli, geb. 1958, Chur
- Lötscher Hans, geb. 1957, Endingen
- Lugrin Philippe, né en 1956, Préverenges
- Maag Gottlieb, geb. 1956, Bachenbülach
- Menètrey Dominique, né en 1958, Courtepin
- * Misteli Manfred, geb. 1954, Biberist
- Muschiatti Claudio, nato nel 1958, Vezio
- * Nater Urs, geb. 1956, Leuk Stadt

- Nussbaum-Dubois Marie-Claude, née en 1947, Gland
- Pillet Jean-Roch, né en 1956, La Tour-de-Trême
- * Pittet Charles-Edouard, né en 1953, Moiry
- Pittet Joseph, né en 1956, Siviriez
- Portmann Urs, geb. 1958, Sursee
- * Pulver Hans, geb. 1951, Meiringen
- * Putallaz André, né en 1951, Chamoson
- Rey Nicolas, né en 1952, Ayent
- Romer Alfred, geb. 1950, Galgenen
- Rosinger Bernd, geb. 1944, Stans
- * Roten Markus, geb. 1951, Salgesch
- Rüfenacht Hansueli, geb. 1958, Hausen a. Albis
- Ruoss Erwin, geb. 1957, Rapperswil/SG
- Scherzinger Alfred, geb. 1955, Schmerikon
- Schläppi Hans, geb. 1956, Matten b. Interlaken
- Schweizer Roland, geb. 1951, Jona
- Stierli Werner, geb. 1956, Birsfelden
- Stutz Roger, geb. 1957, Hombrechtikon
- Sulger Urs, geb. 1958, Langnau a. Albis
- * Tscherrig Claude, né en 1956, Sierre
- Vuerich Gilberto, nato nel 1958, Vezia
- Walter Silvio, geb. 1954, Grächen
- Weber Jürg, geb. 1957, Bachenbülach
- Widmer Werner, geb. 1958, Sarmenstorf
- Wieser Andreas, geb. 1958, Oberglatt
- Zahnd Eduard, geb. 1943, Bern
- Zuber Bernard, né en 1955, Sierre
- Zwygart Christian, geb. 1955, Tenniken

* Ergänzungsprüfung/examen complémentaire.

Bern, den 24. September 1984
Eidgenössische Vermessungsdirektion
Berne, le 24 septembre 1984
Direction fédérale des mensurations cadastrales

Richtlinien für die Anwendung der Photogrammetrie in der Parzellervermessung

Die Eidg. Vermessungsdirektion hat am 11. September 1984 Richtlinien für die Anwendung der Photogrammetrie in der Parzellervermessung herausgegeben. Diese sind von der paritätisch zusammengesetzten «Richtlinienkommission Photogrammetrie» erarbeitet worden. Sie gelten einstweilen als Empfehlung und sollen der vermehrten Anwendung der Photogrammetrie in der Parzellervermessung dienen. Gleichzeitig bilden sie die Grundlage für die

in Bearbeitung stehende neue Honorarordnung «Photogrammetrie».

Die Gültigkeit dieser Richtlinien ist auf die Gebiete der Genauigkeitsstufe 3 und 4 beschränkt. Die Eidg. Vermessungsdirektion ist daran interessiert, dass diese Richtlinien in der Praxis erprobt werden. Falls sich Mängel ergeben, ist sie für entsprechende Mitteilungen dankbar, damit die Richtlinien nötigenfalls modifiziert werden können. Im Rahmen der RAV werden die Möglichkeiten der Anwendung der Photogrammetrie in den Genauigkeitsstufen 1 und 2 geprüft. Sobald die Voraussetzungen für deren Anwendung genügend genau bekannt sind, werden die Richtlinien entsprechend angepasst.

Die Richtlinien können bezogen werden bei der Eidg. Vermessungsdirektion, 3003 Bern.

Directives concernant l'utilisation de la photogrammétrie en mensuration parcellaire

Le 11 septembre 1984, la Direction fédérale des mensurations cadastrales a publié des directives concernant l'utilisation de la photogrammétrie en mensuration parcellaire.

Ces directives ont été élaborées par une commission composée paritaire. Pour le moment, elles servent de recommandation et doivent permettre une plus grande utilisation de la photogrammétrie en mensuration parcellaire. Elles forment aussi la base nécessaire à l'établissement du nouveau tarif d'honoraires (photogrammétrie).

La validité de ces directives se limite aux régions des degrés de précision 3 et 4. La Direction fédérale des mensurations cadastrales désire tester ces directives dans la pratique. Elle serait très reconnaissante qu'on lui communique les défauts éventuels de ces directives afin de les corriger, le cas échéant.

Les possibilités d'utilisation de la photogrammétrie pour les degrés de précision 1 et 2 seront examinées dans le cadre de la REMO. Dès que les conditions nécessaires à cette application seront réunies, les directives seront adaptées en conséquence.

Ces directives peuvent être demandées à la Direction fédérale des mensurations cadastrales, 3003 Berne.

La Commission 7 de la FIG, dans laquelle sont représentés 37 pays, se réunit chaque année depuis quelque 30 ans déjà. Sa dernière session s'est tenue en Grèce, à Athènes, du 4 au 9 juin 1984. Quinze pays y participaient. La Commission 3 de la FIG, étudiant les systèmes d'information du territoire, se réunissant également à Athènes durant cette période, une séance et une journée de visites techniques en commun ont été organisées.

Cette session a permis aux six rédacteurs d'un rapport général qui sera rédigé pour le

congrès de la FIG de 1986 de présenter l'état actuel de leur étude, étude basée sur des questionnaires envoyés en 1983 et 1984 aux délégués nationaux membres de la Commission 7. En moyenne de 10 à 15 réponses aux questionnaires, dont celles de la Suisse, sont parvenues à l'auteur du rapport. Les sujets traités, et leur rédacteur, sont les suivants:

- la contribution du remaniement parcellaire au développement rural (M. Manger, RFA)
- la participation de la population concernée à la procédure du remaniement parcellaire (Prof. Badekas, GR)



International Federation of Surveyors
Fédération Internationale des Géomètres
Internationale Vereinigung der
Vermessungsingenieure

Session de la Commission 7: Cadastre et Aménagement foncier rural

- les procédures administratives permettant d'organiser au mieux l'aménagement foncier rural (M. Makinga, NL)
- l'offre et la demande de terres agricoles et leur utilisation à long terme (M. Fitch, GB)
- la détermination des limites des bienfonds (M. Henssen, NL)
- le développement de la conception des systèmes cadastraux (MM. Mac Laughlin, CA et Henssen, NL).

Les séances consacrées à l'étude des sujets précités ont permis de préciser certaines ambiguïtés et de compléter l'information des auteurs des rapports généraux. Des questionnaires complémentaires seront encore envoyés aux délégués nationaux d'ici la prochaine session de la commission en 1985. Ces études générales, entreprises depuis de nombreuses années déjà, constituent une documentation abondante et fort utile pour les pays désirant développer leur cadastre ou leur aménagement foncier rural. Cette session a été organisée par la *Chambre technique de Grèce* groupant les professions techniques du pays, dont les géomètres. Son président nous a décrit son organisation, ses objectifs et sa contribution à la préparation de l'institution d'un cadastre en Grèce. Le professeur Rokos, de l'Université de Thessalonique, présenta un exposé sur le *cadastre national comme infrastructure de développement*, soulignant la nécessité pour procéder à un aménagement de l'espace de disposer d'un relevé de données concernant cet espace. Or la Grèce ne dispose toujours pas d'un véritable cadastre. Pourtant le pays connaît un fort développement, synonyme d'une urbanisation forcenée et d'une spéculation démesurée. Pour y répondre les services d'urbanisme ne disposent que de recensements locaux établis avec des méthodes et des échelles différentes, constituant une base hétéroclite.

Le délégué grec dans la commission a évoqué les diverses *tentatives d'établissement d'un cadastre* qui ont eu lieu depuis près de 150 ans, la Grèce étant indépendante depuis 1821. De son territoire de 132 000 km², 5000 km² sont des terrains urbains, 39 000 des terres agricoles, 30 000 des forêts, 53 000 des pâturages, 3000 des eaux et 2000 des divers. Le pays comprend 6 millions de parcelles urbaines et 9 millions de parcelles agricoles. Ces nombreuses tentatives n'ont jusqu'alors pas abouti, notamment par le manque d'intérêt manifesté par les gouvernements successifs et par la population vis-à-vis du cadastre et par suite des conflits existants entre les divers services de l'administration. La situation a

cependant évolué et un projet de loi est actuellement soumis au Parlement. Le problème se pose de savoir quel cadastre établir dans la perspective de fournir des données à un système d'information du territoire. Le président de l'association nationale des géomètres diplômés s'est livré à un examen critique du projet de loi précité, rappelant notamment que de nombreux organismes sont appelés à participer à l'établissement d'un cadastre. Le problème important consiste à savoir qui va prendre en charge l'établissement de ce nouveau cadastre national; il serait souhaitable que ce soit un service spécifique indépendant, ce qui va provoquer une réorganisation de l'ensemble des services existants.

Le *Ministre de l'aménagement du territoire, de l'habitat et de l'environnement* assistait à la séance commune avec la Commission 3. Après avoir souligné le rôle essentiel de la planification de l'espace, il a évoqué l'imminence des décisions concernant le cadastre, dont l'institution est particulièrement urgente et nécessaire, notamment dans le cadre des opérations de restructuration urbaine actuelles. L'option est prise pour un système d'information automatisé, qui doit permettre en particulier une tenue à jour de toutes les données relatives à l'enregistrement foncier fournies par les divers ministères. Le Ministre conclut en soulignant l'intérêt pour un tel projet des expériences internationales et des travaux de la Commission 7.

La Grèce reste un pays où l'*agriculture* tient encore une place très importante; 30% de sa population vit d'agriculture, alors que cette proportion est de 7,6% dans les pays de la CEE. La part de l'agriculture dans le produit intérieur brut est de 17% (4% dans la CEE). Le nombre des exploitations est d'environ un million. Mais les terres agricoles ne sont la propriété d'agriculteurs que pour environ 1%. La réforme agraire a permis de réaliser de 1917 à 1938 des attributions de terres provenant des grands domaines en faveur des réfugiés d'Asie Mineure, ainsi qu'à des autochtones. A cette occasion des levés topographiques et des titres de propriété ont été constitués, mais ces documents n'ont jamais été mis à jour et sont inutilisables. Les petites dimensions des exploitations sont un obstacle à la mise en œuvre de techniques et d'équipements modernes, le *remaniement parcellaire* ne pouvant aboutir à des parcelles de dimensions suffisantes économiquement. Le problème structurel se pose d'une part au niveau de l'exploitation agricole, mais d'autre part au niveau du pays du fait des importantes disparités entre les diverses

régions quant aux conditions naturelles et physiques permettant ou non la motorisation et l'irrigation. La superficie utilisable pour l'agriculture est très limitée et les terres cultivées ne représentent que 30% du total agricole, dont près de la moitié est mise en valeur par des exploitations de moins de 5 ha; les exploitations de plus de 20 ha ne cultivent que 7% environ de cette superficie. La politique de réforme des structures vise surtout à réduire le morcellement par des opérations de *remaniements parcellaires volontaires ou obligatoires*. Le remaniement obligatoire, imposé par l'Etat, est pratiqué avant toute opération d'irrigation considérée comme ouvrage d'utilité publique. Le remaniement volontaire s'effectue lorsque la majorité des agriculteurs d'une commune le demandent. Il est pratiqué dans les zones arides, non irriguées. Les surfaces aujourd'hui remaniées sont d'environ 740 000 ha, moitié par remaniement volontaire et moitié par obligation. Dans la province de Macédoine par exemple, le remaniement parcellaire a commencé au début des années 1950; 160 000 ha ont été remaniés en 23 ans, pour un coût moyen d'environ 800.- frs. par ha, la parcelle moyenne passant de 0,4 ha avant remaniement à 1,5 ha après. En 1983 il y avait encore dans cette province 150 000 exploitation d'une surface moyenne de 5 ha.

Une excursion sur le terrain a permis de visiter un remaniement parcellaire obligatoire sur un périmètre comprenant 230 ha et 200 propriétaires. A la suite des expropriations liées au départ de la population turque l'Etat se trouvait être propriétaire dans ce périmètre de 50% des terrains. Faute de cadastre de l'ancien état les propriétaires privés ont eu la charge de prouver leurs droits. 150 propriétaires ont pu recevoir une seule parcelle dans le nouvel état, 32 ont reçu deux parcelles et 13 ont souhaité obtenir chacun 13 parcelles. Cette opération, prise en charge par l'Etat, a représenté un coût moyen d'environ 1000.- frs. par ha tout compris, et d'environ 600.- frs. par ha sans les chemins.

Cette session de la Commission 7 a permis un échange d'idées fructueux avec des confrères grecs très intéressés par l'évolution du cadastre et de l'aménagement foncier rural dans d'autres pays que le leur. Souhaitons que la Grèce crée très bientôt le genre d'organisation d'un cadastre national uniifié qui puisse lui convenir. L'utilité d'une (mensuration officielle) n'est, semble-t-il, pas encore suffisamment reconnue par le gouvernement.

Paul Peitrequin

L+T/S+T

Bundesamt für Landestopographie
Office fédéral de topographie

Nachführung von Kartenblättern

LK/CN 1 : 25 000, 1 : 50 000, 1 : 100 000		
Blatt	Nachführung/Stand	
Feuille	mise à jour	
Foglio:	aggiornamento:	
1047 Basel	1982	
1067 Arlesheim	1982	
1087 Passwang	1982	
1106 Moutier	1982	
1107 Balsthal	1982	
1124 Les Bois	1982	

1129	Sursee	1981
1144	Val de Ruz	1982
222	Clos du Doubs	1981
242	Avenches	1981
245	Stans	1981
252	Bulle	1981
253	Gantrisch	1981
5003	Mt. Blanc-Grand Combin	1977/84
37	Brünigpass	1981